

Ama
AA4
Art 3(2.4)

PROJET DE LOI N° 58

LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET
D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES CONCERNANT LES
COMMUNAUTÉS MÉTROPOLITAINES

AMENDEMENT

ARTICLE 3 (2.4)

Supprimer, dans le premier alinéa de l'article 2.4 proposé par l'article 3, le mot
« sa ».

~~adopté~~
et

retiré
et